

traitements vétérinaires et cas positifs

au contrôle antidopage : comment limiter les risques

Les traitements vétérinaires peuvent être à l'origine de cas positifs lors des prélèvements du contrôle antidopage en raison de délai d'élimination mal maîtrisés. Identifier les facteurs de risques et comprendre les mécanismes permet d'éviter les détections accidentelles.

Le contrôle antidopage chez les chevaux est souvent appelé contrôle des médications car les substances thérapeutiques représentent la majorité des détections faites par le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH) sur les prélèvements qui lui sont confiés, que ce soit sur les chevaux de courses ou de sport en France.

En 2019, 61 p. cent des cas positifs mis en évidence impliquaient un traitement vétérinaire sur le cheval lui-même ou un autre cheval de l'écurie.

Cette année-là, sur les chevaux de sport, 100 p. cent des détections positives résultaient d'un traitement vétérinaire.

Les enquêtes de terrain réalisées permettent d'expliquer en moyenne 80 p. cent des situations et de comprendre la genèse de ces cas positifs. Ainsi, les infiltrations avec des corticoïdes d'action retard représentent la majorité des détections et il est important pour le praticien d'identifier les situations les plus à risques.

Les phénomènes de contamination de l'environnement du cheval par les traitements mis en place, que ce soit sur le cheval lui-même, ou les autres chevaux de l'écurie doivent être bien appréhendés afin de conseiller au mieux son client.

L'objectif de cet article, est de présenter les situations les plus à risques pour le vétérinaire en illustrant le propos par des exemples concrets.

LES INFILTRATIONS AVEC DES CORTICOÏDES RETARD REPRÉSENTENT LA CAUSE LA PLUS FRÉQUENTE DE CAS POSITIFS SUITE À UN TRAITEMENT VÉTÉRINAIRE

- Les corticoïdes sont les substances les plus impliquées dans les contrôles positifs sur les chevaux de courses, et représentent une moyenne de 28 p. cent des substances détectées au cours des 5 dernières années.
- La grande majorité de ces mises en évidence fait suite à des infiltrations avec des corticoïdes d'action retard, que ce soit des infiltrations articulaires ou des infiltrations dorsales [3].

Infiltrations intra-articulaires avec des corticoïdes retard

- Ces dernières années, plusieurs recommandations ont été établies sur la base d'études internes menées par le LCH et diffusées auprès de l'Association Vétérinaire Équine Française (AVEF) pour guider les praticiens dans l'utilisation des corticoïdes d'action retard par voie intra-articulaire [9, 10]. Elles ont permis d'établir par exemple, que pour l'utilisation de la triamcinolone acétonide (Kenacort retard®*), il convient de respecter un temps d'attente minimum de 21 j pour s'assurer de l'élimination de la substance, pour une dose totale administrée ne dépassant pas 20 mg par voie intra-articulaire (en tenant compte de la réglementation de chaque discipline soit un délai avant course de 23 à 24 j). Une mise en garde était renouvelée, concernant les doses supérieures à 20 mg pour lesquelles ce délai peut être augmenté, et être imprévisible [6, 7, 8].
- Ces recommandations sont maintenant bien connues des praticiens. Pourtant, des cas positifs à la triamcinolone acétonide continuent d'être mis en évidence. L'étude de ces cas a permis de constater que deux types d'infiltrations articulaires res-

NOTE

* Spécialité de médecine humaine.

Hélène Bourguignon

Fédération Nationale
des Courses Hippiques
29 rue de Lisbonne
75008 Paris

Objectif pédagogique

- Identifier les facteurs de risques afin d'en comprendre les mécanismes pour éviter les détections accidentelles.

Essentiel

- En 2019, 61 p. cent des cas positifs mis en évidence impliquaient un traitement vétérinaire sur le cheval lui-même ou un autre cheval de l'écurie.
- Les infiltrations avec des corticoïdes d'action retard représentent la majorité des détections que ce soit des infiltrations articulaires ou dorsales.
- Les infiltrations tarso-métatarsiennes et les infiltrations fémoro-tibiales médiales sont à risque de délais d'élimination anormalement élevés.

CHEVAL

■ Crédit Formation Continue :
0,05 CFC par article